Docusign Envelope ID: F40D3387-2AFC-80CE-81C2-8565B09012E3

ABC arbitrage
Société Anonyme à conseil d'administration
au capital de 953 742 euros
Siège Social : 18 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris
400 343 182 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2026

Le 18 mai 2026 à 11 heures,

Les membres du Conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** ») de la société ABC arbitrage (la « **Société** ») se sont réunis sur convocation de leur Président, Dominique CEOLIN.

[...]

2. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉLÉGATION RELATIVE À L'ÉMISSION D'ACTIONS RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Le Président rappelle que, lors de sa réunion du 9 avril 2026, le Conseil d'administration a arrêté les modalités de l'opération de souscription d'actions ABC arbitrage proposée aux collaborateurs et mandataires sociaux du groupe adhérents au Plan d'Épargne Groupe, dans le cadre des versements relatifs aux accords d'intéressement et de participation.

Il rappelle également que les souscriptions devaient être servies en priorité à partir des actions autodétenues par la Société (si le total disponible était suffisant) et que, dans l'hypothèse où le nombre d'actions souscrites excéderait le stock de titres auto détenus disponibles, un nouveau Conseil d'administration devait être convoqué afin d'autoriser la création d'actions nouvelles, dans le respect des règles applicables et de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 7 juin 2024 aux termes de sa résolution n°17.

Le Président indique que, compte tenu des choix d'affectation exprimés par les salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe, 180 283 actions doivent être attribuées aux collaborateurs or le stock disponible d'actions auto détenues actuellement est de 118 381 actions. Ce stock n'étant pas suffisant, il est donc nécessaire de procéder à la création de 180 283 actions nouvelles de la Société afin de satisfaire les demandes de souscription.

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du nombre définitif d'actions à émettre et constaté que cette émission s'inscrit dans les limites de la délégation consentie par l'assemblée générale du 7 juin 2024, décide, en application de ladite délégation et conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L. 225-129 et suivants du Code de commerce, de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Groupe, par émission de 180 283 actions ordinaires nouvelles de la Société.

Les actions nouvelles seront émises au prix de souscription déterminé conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 avril 2026, correspondant à la moyenne pondérée des premiers cours cotés sur la période du 24 mars 2026 au 22 avril 2026, sans décote, tel que fixé par la direction générale et communiqué au teneur de comptes.

Le Conseil d'administration constate que les actions nouvelles seront intégralement libérées dans les conditions applicables au Plan d'Épargne Groupe et qu'elles seront, dès leur émission, assimilées aux actions existantes et soumises à toutes les stipulations statutaires de la Société.

Docusign Envelope ID: F40D3387-2AFC-80CE-81C2-8565B09012E3

En conséquence, le Conseil d'administration donne tous pouvoirs à la direction générale de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de réaliser l'augmentation de capital susvisée, constater la souscription et la libération des 180 283 actions nouvelles, constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital correspondante, procéder aux modifications corrélatives des statuts, effectuer toutes formalités légales et réglementaires, demander l'admission aux négociations des actions nouvelles sur le marché réglementé sur lequel les actions de la Société sont admises, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire à la bonne fin de l'opération.

Les membres du Conseil d'administration prennent acte de l'ensemble de ces éléments et adoptent à l'unanimité les termes de la présente décision.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
dominique ceolin
9E1E0C912AD9493...

Monsieur Dominique CEOLIN
Président Directeur général